

Procès-verbal du FSSSCT départemental
de Lot-et-Garonne
du jeudi 21 novembre 2024

Etaient présents :

Représentants de l'administration :

M. Alexandre FALCO, Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale
M. Fabien JAILLET, secrétaire général
M. Germain SOULARD, directeur de cabinet, conseiller départemental de prévention
Mme Laëtitia SARTINI, assistante sociale des personnels
Mme Valérie AMELING, directrice RH de proximité (visioconférence)
M. Frédéric BRABET, IEN Adjoint
Mme Christine COCHE, inspectrice santé et sécurité au travail, rectorat (visioconférence)
Mme Valérie PLAISANCE, infirmière de prévention académique, rectorat (visioconférence)

Représentants titulaires des personnels :

Mme Christelle CALVAT, professeure des écoles, FNEC-FP-FO
Mme Laetitia BARADAT-CALBET, PLP, FNEC-FP-FO
Mme Jacinthe FISCHER, professeure des écoles, FSU
Mme Lydie LALOUBERE, professeure certifiée, FSU
Mme Sandra TUFFAL, professeure des écoles, FSU
Mme Hélène MENNAÏ, professeure certifiée, FSU
M. Thierry LANCELLE, professeur des écoles, UNSA-EDUCATION
Mme Sylvie LABARBE, cheffe d'établissement, UNSA-EDUCATION

Représentants suppléants des personnels :

Mme Céline COLLE, professeure des écoles, FNEC-FP-FO
M. Quentin KAMMER, PLP, FNEC-FP-FO
M. Mathieu COUDERC, professeur des écoles, FSU
M. Éric DUPOUY, professeur certifié, FSU
M. Papa DIA, PLP, UNSA-EDUCATION

Etaient excusés :

Représentants de l'administration :

M. Jean-François SELAUDOUX, conseiller académique de prévention
Docteur Claire PATARD, médecin de prévention, rectorat

Représentants titulaires des personnels :

M. Nicolas PION, professeur des écoles, UNSA –EDUCATION

Représentants suppléants des personnels :

M. Abdelhalim TOUMI, PLP, FSU
M. Christophe PORTIER, professeur des écoles, FSU
Mme Sabrina BESSON, professeure certifiée, FSU-SNES
Mme Elodie PALPANT, professeure des écoles, FSU
M. Franck LACOMBE, professeur des écoles, UNSA-EDUCATION
Mme Betty BUZZIGHIN, professeure certifiée, UNSA-EDUCATION

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation des PV du 28 mars et du 27 juin 2024
2. Visites de la FSSSCTD 47 pour l'année scolaire 2024-2025
3. Compte-rendu du GT fiches SST du 7 novembre 2024
4. Présentation des Registres SST
5. Suivi SST : circonscription école inclusive
6. Analyse des modalités de mise en place du dispositif fluence au sein du département
7. Bilan de l'état du remplacement dans le département
8. Questions diverses :
 - Combien d'enfants d'âge scolaire sont accueillis sur les établissements médicaux-sociaux dans le département ? (Nom des structures et villes)
 - Droit à la formation syndicale VS absence non remplacée ?
 - Quel accompagnement a été proposé aux personnels du collège de Sainte-Livrade ? Mise en place du carré régalien ?

Monsieur le DASEN ouvre la séance à 10h00. Il présente la jeune Clélia Bertein présente dans le cadre du Duoday. Il présente également madame Sartini, nouvelle assistante sociale des personnels et madame Plaisance, nouvelle infirmière de prévention au niveau académique. Il demande s'il y a des déclarations liminaires.

Madame Baradat-Calbet lit une déclaration liminaire pour FNEC-FP-FO (*annexe 1*)

Madame Fischer lit une déclaration liminaire pour la FSU (*annexe 2*).

Monsieur le DASEN les remercie pour ces déclarations. Tous ces éléments seront consignés et transmis à madame la Rectrice. L'enseignant est une personne importante dans la vie d'un élève. L'attention sera portée particulièrement sur leurs conditions de travail ainsi que celles de tous les autres personnels de l'éducation nationale.

1. Validation des PV du 28 mars et du 27 juin 2024

Monsieur Jaillet soumet au vote le PV du 28 mars 2024 :

VOTE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Monsieur Jaillet soumet au vote le PV du 27 juin 2024 :

VOTE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame Fischer souhaite réagir aux réponses aux avis de la FSSSCTD du 27 juin 2024. Les membres de la FSSSCTD auraient souhaité voir apparaître une volonté de prévention et de protection des personnels qui sont en souffrance concernant l'avis n°1. Pour l'avis n°2, ils souhaiteraient avoir accès aux protocoles de prise en charge des risques psycho-sociaux.

Monsieur Jaillet répond qu'une communication sera faite sur ces protocoles en lien avec madame Sartini, assistante sociale des personnels et madame Ameling, DRH de proximité.

Madame Fischer évoque l'avis n°7 sur « la vigilance et l'accompagnement des personnels suite à des agressions physiques » en indiquant qu'il serait préférable que le supérieur hiérarchique prenne contact en premier avec l'agent concerné plutôt que l'inverse afin d'établir ses conditions de reprise. Elle ajoute concernant l'avis n°8 sur « le recrutement des AESH référents », que le nombre de 6 enseignants référents CERSEH est très faible pour 800 AESH.

Monsieur Jaillet corrige cette information et indique qu'il y a en réalité 17 AESH référents sur le département. Ils sont à la fois pris en charge par l'Etat et par le conseil départemental de Lot-et-Garonne. Il ajoute qu'ils sont en augmentation constante sur le département.

Madame Tuffal revient sur la problématique du volume horaire de ces ERSEH. Monsieur Jaillet répond que cette question a été vue avec l'A DASEN. Ils ont mis en place des emplois du temps annuels et n'ont pas eu de remontées particulières à ce jour.

2. Visites de la FSSSCTD 47 pour l'année scolaire 2024-2025

Monsieur Jaillet évoque les propositions de visites faites par les membres de la FSSSCTD :

- Cité scolaire de Fumel
- Groupe scolaire Jean Villemin à Pont du Casse
- Ecole primaire de Penne d'Agenais
- Visite inversée école inclusive sur les circonscriptions de Villeneuve sur Lot et Sainte-Livrade

Madame Fischer indique que la thématique des visites qu'ils souhaitent explorer sera « l'exposition aux risques psycho-sociaux ». Les documents pour les visites sont en cours de réalisation et seront transmis la semaine prochaine à l'administration. Elle souhaite rappeler l'importance des remplacements pour ces visites.

Madame Plaisance souhaite savoir comment sont élaborées ces visites.

Madame Fischer lui répond qu'un groupe de travail est mis en place en amont des visites afin d'élaborer des questionnaires qui seront transmis aux personnels de l'établissement concerné. Ce groupe de travail permet également de dégager la thématique souhaitée pour l'année scolaire. Lors des visites, ils organisent également des échanges avec tous les personnels de l'établissement afin d'échanger sur d'éventuelles problématiques et de pouvoir mettre en place des actions de prévention.

Madame Plaisance indique qu'elle serait intéressée de voir les documents et questionnaires préparés pour ces visites.

3. Compte-rendu du GT fiches SST du 7 novembre 2024

Madame Fischer souhaite exposer des dysfonctionnements et des suggestions d'amélioration sur l'application fiches SST. Les agents ne peuvent pas indiquer leurs coordonnées et leur lieu de travail sur celle-ci. Ils ont également une limitation de caractère pour exposer leur situation ce qui est parfois problématique. Aucun des représentants des personnels ne reçoit les notifications de fiches SST par mail. Il y a également des problématiques ergonomiques sur la sélection des fiches. Elle suggère qu'il serait nécessaire de pouvoir surligner la fiche qui est en lecture et également de mettre à jour les personnels qui doivent avoir accès à l'application.

Monsieur Jaillet répond que toutes ces informations seront remontées au niveau académique, auprès de Monsieur Selaudoux afin d'améliorer au mieux cette application.

Madame Fischer déclare 51 fiches SST recensées dont 6 fiches format papier sur 9 semaines de classe. 31 fiches SST concernent le 1^{er} degré. 42 fiches SST concernent des risques psycho-sociaux mais certains collègues peinent à les qualifier ainsi via l'application.

Elle évoque la fiche SST de l'école de Saint Romain le Noble qui a accueilli cette rentrée une élève en petite section notifiée par la MDPH mais sans affectation d'AESH. La scolarisation de cette élève n'a pas été assez anticipée. Il y a eu une focalisation faite sur le GEVASCO avec l'enseignant référent mais pas sur la demande d'accompagnement. C'est une situation très compliquée pour cette classe et pour l'élève également.

Monsieur Jaillet répond que cette situation interroge et qu'ils vont se rapprocher de l'école pour savoir pourquoi le circuit a failli.

Monsieur Couderc alerte sur une situation d'un élève très complexe depuis le début de sa scolarisation à l'école de Penne d'Agenais. C'est un enfant qui a eu beaucoup d'enseignants et d'accompagnants en souffrance et les parents ont refusé l'orientation en ITEP. Il y a un sentiment d'accompagnement insuffisant de la part de la circonscription et les enseignants ont très peur pour l'avenir.

Monsieur le DASEN répond qu'il va se renseigner sur la situation et demander à l'IEN de la circonscription concernée de recevoir les parents.

Madame Tuffal évoque trois fiches SST sur l'école Ferdinand Buisson au sujet d'une élève très violente avec un accompagnement AESH de 12h par semaine, le matin. La réponse pour cette enfant n'est pas adaptée car elle n'a pas d'accès au langage, pas d'accès à la propreté et est très violente avec des crises quotidiennes récurrentes. La situation est préoccupante, l'hôpital de jour ne l'accueille pas et elle n'a pas accès à d'autres soins. La scolarisation de cette élève nécessiterait d'être réévaluée.

Monsieur Jaillet répond que c'est un cas particulier qui pourrait être abordé dans le cadre des réunions de la communauté « 360 » en présence de tous les acteurs dont l'ARS. Ces réunions permettent d'évoquer les situations les plus complexes.

Madame Fischer trouve dommage que le soutien ne soit pas indiqué dans les fiches SST.

Monsieur Jaillet est d'accord et indique qu'il est également en train de revoir l'organisation interne à ce sujet afin de muscler le suivi des fiches SST. Il souhaite rajouter un échelon de contrôle en appelant systématiquement le rédacteur avec mention de l'accompagnement sur la fiche et soutient à ce dernier.

Monsieur le DASEN indique que cela fait écho à d'autres situations sur d'autres départements où la réponse était trop éloignée des attentes. Il faut tendre à une réponse au bon niveau.

Madame Laloubère aborde la fiche du collège Ducos du Hauron avec la menace de mort d'une enseignante par vidéo. La réponse du principal n'est pas appropriée et ne correspond pas à ce qu'il a réellement fait.

Madame Labarbe pense que l'urgence de la recherche de preuve et de matérialisation des faits a pris le pas sur la fiche SST.

Madame Fischer précise qu'ils soulèvent la problématique de cette fiche afin de faire un cas d'école.

Monsieur le DASEN répond que c'est un geste professionnel qui doit être travaillé et qu'il fera une communication aux chefs d'établissements et IEN à ce sujet. Il précise qu'il y a deux chaînes d'acteurs qui se présentent. La première chaîne va de l'enseignant à la DSDEN en passant par l'IEN ou le chef d'établissement. Elle nécessite de travailler sur le temps de la recherche de preuve et d'accompagnement. La deuxième chaîne est la coopération avec les forces de sécurité intérieure, les renseignements territoriaux, le procureur et souvent le cabinet du Préfet.

Madame Loubère soulève l'importance de tenir au courant l'enseignant qui doit savoir comment sa situation est traitée.

Monsieur le DASEN répond par l'affirmative.

Madame Fischer évoque ensuite un climat scolaire dégradé entre enseignants dans le 1^{er} degré notamment entre les directeurs d'écoles et enseignants qui ressortent sur la plupart des fiches SST. Elle suggère peut-être des formations aux directeurs d'écoles sur les risques psycho-sociaux. Elle propose également des formations et groupe de soutien pour les enseignants.

Monsieur Jaillet évoque la possibilité d'organiser des conciliations et médiations en DSDEN en lien avec la DRH de proximité.

Madame Ameling répond qu'il est tout à fait possible de mettre en place ces médiations. Elle se tient à disposition pour aider en ce sens.

Monsieur Dia trouve qu'il serait intéressant de nommer des médiateurs pour gérer les conflits entre personnels. Monsieur Jaillet répond que dans ce cadre, une psychologue a été recrutée au niveau académique mais qu'elle est actuellement en congé maternité. A son retour, il serait intéressant qu'elle intervienne en FSSSCTD. Il remontera l'information auprès du DRH académique.

Monsieur Brabet indique qu'en cas de conflit, il est essentiel de rappeler le cadre institutionnel et l'IEN peut accompagner la démarche. Il indique qu'il y a des interventions sur les risques psycho-sociaux en FID et formation continue. Il est également prévu une intervention de madame Sartini au mois de mars et avril 2025 dans le cadre des animations pédagogiques et de l'accompagnement des personnels. 17 enseignants sont par ailleurs inscrits à un module partenarial en lien avec le réseau PAS.

Monsieur Jaillet explique que ce module de formation a été présenté au comité départemental réseau PAS la semaine précédente et validé au comité académique cette semaine. Ce stage permettra à des enseignants de prendre un temps de respiration pour retrouver le sens de leur engagement, réapprendre à reconquérir leur temps personnel et rendre leur environnement de travail plus protecteur.

Madame Laloubère indique que l'académie pourrait avoir une politique de prévention des risques psycho-sociaux comme cela est fait sur la laïcité.

Monsieur Dia ajoute qu'il faudrait mieux communiquer sur l'offre d'accompagnement et de formation. Les membres de la FSSSCTD pourraient en être le relais.

4. Présentation des Registres SST

Madame Fischer relève que sur le site internet il est indiqué qu'une synthèse trimestrielle des fiches SST est faite en CHS ou conseil d'école. Or, il arrive que des directeurs d'écoles lisent les fiches SST lors de conseil d'école sans le consentement des intéressés, ce qui peut induire des situations gênantes.

Monsieur Soulard indique que la procédure est entrain d'être retravailler au niveau académique et qu'elle sera communiquée en suivant auprès des directeurs d'écoles. Il ajoute qu'il fera une communication auprès de Monsieur Selaudoux des nouveaux membres de la FSSSCTD pour l'accès au registre SST.

Madame Fischer indique qu'il serait intéressant de disposer de deux fichiers distincts, un pour les personnels et un pour les usagers.

Monsieur Soulard répond que réglementairement il ne peut y avoir qu'un seul registre SST.

Madame Baradat-Calbet indique que les fiches SST ne sont pas censées être complétées par les parents.

Madame Tuffal évoque l'exemple d'une cour dégradée qui pourrait justifier le fait que des parents complètent une fiche SST.

Monsieur Soulard pense qu'il vaut mieux dans ce dernier cas l'inscrire au DUERP mais le circuit des ces informations est à revoir.

Monsieur Dia alerte sur le fait qu'il faudrait mettre à jour certains documents qui évoquent encore le « CHSCTD ».

Madame Fischer ajoute qu'ils ont fait le point en groupe de travail sur tous les documents à mettre à jour sur le site internet de la DSDEN.

Madame Sartini expose la situation d'un agent qui a été contacté par un représentant des personnels (syndicats) alors qu'il ne le souhaitait pas. Il serait intéressant d'informer qui sont les destinataires des fiches SST.

Monsieur Soulard répond que l'information pourra être transmise via un courrier aux COEE.

Madame Tuffal a remarqué lors de comité médical que les fiches SST ne sont pas intégrées au dossier médical de l'agent.

Monsieur Jaillet répond qu'il faudrait demander l'accord de l'agent en amont pour autoriser l'intégration d'une fiche SST au dossier médical.

5. Suivi SST : circonscription école inclusive

Madame Fischer souhaiterait avoir un état des lieux du service de l'école inclusive.

Monsieur le DASEN répond que la situation est très suivie avec en appui, le rectorat. Des actions ont été mises en œuvre afin d'intervenir en tant que communauté protectrice. L'équipe de direction de la DSDEN soutient l'ensemble des personnels de ce service pour lesquels un mal être est avéré. Un recueil de la parole a été réalisé avec parfois des divergences entre les visions de chacun. Des médiations ont été proposées. S'agissant de la situation de l'IEN du service, l'instruction ne peut être décrite dans le cadre de cette instance.

Monsieur Jaillet ajoute que beaucoup d'enseignants référents ont rédigé une fiche SST sur la situation. Il explique que ces enseignants ont été reçus par l'A-DASEN et lui-même pour faire suite à une précédente réunion houleuse. Les enseignants ont exprimé leur ressenti et ont répété les propos tenus par madame l'inspectrice ASH de manière factuelle et contextualisée. Des excuses ont été faites par l'institution pour ces propos. Ils ont évoqué des problèmes de fond, des problématiques de répartition des tâches. Un constat a été dressé de la nécessité d'un travail à faire sur la marche de manœuvre des enseignants référents et les attentes souhaitées. L'institution peut être génératrice de stress à vouloir demander beaucoup de pièces comme les emplois du temps pour les remboursements de frais de déplacement. Des améliorations ont d'ores et déjà été apportées. Le traumatisme est important pour certains enseignants référents dont une en particulier. Chacune des situations a été traitée individuellement.

Madame Baradat-Calbet exprime le fait que cette situation dure depuis des mois et que rien n'est fait. Il n'y a rien de concret sur le terrain.

Monsieur le DASEN répond qu'il travaille au quotidien sur ces situations et avec tous les outils dont il dispose. L'équipe de direction traite ce dossier avec sérieux.

Monsieur Jaillet explique qu'il a demandé aux enseignants référents, devant l'inspectrice ASH, de ne pas hésiter à les contacter directement s'il y avait à nouveau des difficultés.

Monsieur le DASEN indique que la communauté protectrice est pour tout le monde. C'est une boussole en ressources humaines. On doit communiquer sans blesser mais parfois on peut être maladroit. Les méthodes mises en place vise à instaurer à l'avenir des relations apaisées et sécurisantes pour tous.

Monsieur Jaillet ajoute que madame Ameling, DRH de proximité accompagne certains enseignants référents.

Madame Fischer les remercie de faire attention aux enseignants référents en arrêt ou qui ont changé de poste.

Madame Baradat-Calbet estime que proposer un changement de poste n'est pas une réponse.

Monsieur Jaillet répond que ce n'est pas ce qui a été proposé. La DSDEN accompagne cependant ceux qui n'arrivent pas à dépasser ce conflit relationnel et souhaitent changer de poste.

Madame Baradat-Calbet ajoute que la problématique continue et s'aggrave.

Monsieur Jaillet répond que tous les personnels accompagnés déclarent que la situation s'est améliorée. Si d'autres ressentent encore un mal être, qu'ils n'hésitent pas à les contacter. Madame Sartini est aussi à disposition de ces personnels.

6. Analyse des modalités de mise en place du dispositif fluence au sein du département

Madame Fischer constate une mise en œuvre différenciée du dispositif fluence sur le département avec notamment des difficultés sur la circonscription de Villeneuve sur Lot.

Madame Laloubère souhaite savoir quelle est la politique départementale sur ce dispositif.

Monsieur le DASEN répond que les dernières données stabilisées dans le temps montre que la part des élèves de l'éducation prioritaire qui maîtrise la fluence de lecture dans le Lot-et-Garonne est de 8 points en dessous de la moyenne académique. La part des élèves hors éducation prioritaire maîtrisant la fluence de lecture est de 9 points en dessous de la moyenne académique. Au collège, il y a un différentiel de 5 à 6 points à l'entrée en 6^{ème} et arrivé en 3^{ème}, 6 à 7 points en deçà du niveau académique. Cela interroge du point de vue de l'égalité des chances sur un territoire rural. Il a proposé de travailler autour de la fluence pour permettre, dans 30 écoles, des temps de lecture quotidiens pendant 6 semaines avec des situations d'apprentissages proposées par les conseillers pédagogiques de circonscription.

Monsieur Brabet ajoute que les résultats sur la fluence des évaluations 6^{ème} ont extrêmement chuté notamment sur les 5 collèges de REP avec 50% d'enfants fragiles et à besoin en compétences spécifiques. Des écoles sur les circonscriptions ont été ciblées en croisant avec des IPS qui ont baissé ou des difficultés plus marquées sur ces compétences spécifiques. Cela a été proposé de manière plus ou moins incitative suivant les écoles et circonscriptions. On a l'obligation de faire réussir les élèves et d'accompagner les équipes. La participation au dispositif n'était pas obligatoire mais il faut quand même travailler cette compétence qui est très faible au niveau départemental.

Madame Laloubère souhaite savoir comment les enseignants ont vécu cette mise en place un peu rapide. La demande précipitée a engendré de la souffrance pour certaines équipes.

Madame Calvat souligne que sur la circonscription d'Agen 1, cela a été proposé alors que la circonscription de Villeneuve sur Lot l'a imposée. Les collègues de cette dernière l'ont donc très mal vécu.

Madame Laloubère ajoute qu'il serait bien d'avoir un retour d'expérience pour mieux accompagner par la suite.

Monsieur le DASEN entend et indique que l'objectif n'est pas que des enseignants soient en souffrance. Les IEN doivent être présents dans les classes. Les enseignants rencontrés, notamment à Nérac, font de bons retours. Il indique que les modalités vont être revues en CIEN pour que cette méthode ne soit pas vécue comme brusque, voir brutale.

Madame Baradat-Calbet estime que c'est un manque de confiance dans la capacité des professeurs à faire réussir leur élève. Elle exprime que sa fédération est contre les évaluations nationales qui sont chronophages et passées dans des conditions défavorables pour les élèves. C'est une remise en question de leur liberté pédagogique et de leur statut. Il y a aucun écho positif sur ce dispositif.

Madame Fischer exprime son attachement à la protection de la liberté pédagogique des équipes.

Monsieur le DASEN répond que ce dispositif est séduisant avec des outils donnés clés en mains par des conseillers pédagogiques de confiance et avec la liberté de s'en emparer. Il a un vrai souhait d'amélioration des résultats.

Monsieur Lancelle ajoute que ce qui a posé problème, c'est le caractère obligatoire et la précipitation du lancement du dispositif pour la circonscription de Villeneuve sur Lot.

Monsieur le DASEN explique qu'il est arrivé en poste fin avril et qu'il a souhaité agir rapidement. Il entend et a conscience de l'état de fatigue des enseignants dans cette période.

Monsieur Dia expose le fait que les enseignants sont surinvestis dans leur métier et que l'aspect « communication » depuis la DSDEN est très important.

7. Bilan de l'état du remplacement dans le département

Monsieur Jaillet présente l'état des remplacements dans le 1^{er} degré en indiquant dans un premier temps le potentiel de remplacement du département qui est de 8.8% par rapport au nombre total d'enseignants devant élève. Il est de 8.4% au niveau académique. Le nombre de demi-journées travaillées devant élève dans la fonction d'enseignant en 2023-2024 est de 359 000. Le nombre de besoins de suppléance en demi-journées est de 32 695. La couverture par de la suppléance en demi-journée est de 25 170 sur une année scolaire. Il en déduit que le nombre de demi-journées qui n'ont pas été remplacées en 2023-2024 est de 7525, ce qui représente à peu près 2%. A titre comparatif, on était à 1.98 % en 2022-2023. Il ajoute que c'était beaucoup plus élevé en 2021-2022 mais cela s'explique par la période de confinement. Il précise que ces chiffres sont issus d'outils existants, que ce n'est pas une science exacte mais qu'un travail est fait pour améliorer ce remplacement. Le taux d'efficacité, pour couvrir les absences par rapport au potentiel de remplacement, est de 80.2% pour le département, ce qui est un peu en deçà de l'académie qui est à 82%.

La moyenne de l'académie de mobilisation potentiel de remplacement est de 78%. Dans le département, elle est de 87%. Cela reflète que les titulaires remplaçants sont fortement mobilisés. Il y a également une attention particulière portée sur l'organisation de formation continue et sur les autorisations d'absences.

Un groupe de travail national est prévu afin de travailler sur ce sujet et d'améliorer le bien-être des titulaires remplaçants en les stabilisant un maximum.

8. Questions diverses :

- *Combien d'enfants d'âge scolaire sont accueillis sur les établissements médicaux-sociaux dans le département ? (Nom des structures et villes)*

Monsieur Jaillet énonce les déclarations faites par les établissements médicaux-sociaux. Le nombre total d'élèves accueillis est de 329 dont 252 en IME et 77 en ITEP. S'agissant des tranches d'âge, 16 sont âgés de 3 à 5 ans, 40 sont âgés de 6 à 10 ans et 273 sont âgés de 11 à 16 ans.

Madame Tuffal trouve que c'est très peu.

Monsieur Jaillet précise que les établissements sociaux accueillent en général des enfants à partir de 6 ans et que très peu reçoivent des tout petits. Il ajoute qu'il y a 267 enfants (248 issus du public et 19 du privé) notifiés en ESMS mais qui sont en attente d'y être accueillis. En début d'année, 14 jeunes étaient sans solutions. Les différents acteurs ont permis de leur en trouver une.

Madame Tuffal évoque le taux de remplissage des ULIS à 125% dans le 2nd degré et 80% dans le 1^{er} degré. Est-ce que dans l'attente d'une place en hôpital de jour ou dans une structure ESMS, l'élève peut être orienté vers un dispositif ULIS ?

Monsieur Jaillet répond que c'est possible mais qu'il faut examiner chaque situation en fonction de la situation de l'enfant, des transports et de l'avis des parents.

- *Droit à la formation syndicale VS absence non remplacée ?*

Monsieur Jaillet répond que le principe fondateur est de remplacer systématiquement les absences pour motif syndical. Il y a parfois des périodes où les situations sont extrêmement complexes par rapport au potentiel de remplacement. Le DASEN préfère notifier en amont un refus pour assurer le remplacement surtout sur des situations d'écoles à 1 ou 2 classes. Cependant, un travail au quotidien est opéré sur toutes les autres possibilités de remplacement afin de pouvoir couvrir ce temps de décharge syndicale.

Madame Baradat-Calbet indique que ce sont des situations complexes récurrentes et qu'ils n'ont pas à pâtir du manque de moyens. Cela génère de l'entrave syndicale et ce n'est pas admissible.

Madame Fischer ajoute que l'idée est de pouvoir participer aux réunions syndicales.

- *Quel accompagnement a été proposé aux personnels du collège de Sainte-Livrade ? Mise en place du carré régalien ?*

Monsieur Lancelle précise que la question est en rapport avec la situation du collège de Sainte-Livrade pour lequel la commémoration de l'assassinat de Samuel Paty n'a pas eu lieu.

Madame Baradat-Calbet éclaire les propos en indiquant que le Principal de l'établissement aurait préféré ne pas tenir de minute de silence pour ne pas générer des situations conflictuelles.

Monsieur le DASEN répond qu'il a échangé avec le chef d'établissement à ce sujet. Une minute de silence se déroulera le 9 décembre prochain lors de la journée de la laïcité, après avoir travaillé avec le référent laïcité de madame la Rectrice.

Monsieur Soulard rappelle qu'en cas d'atteinte à la laïcité, la situation doit être remontée via l'application fait établissement. Cela permet ensuite de saisir l'équipe Valeur de la république du niveau académique.

Madame Baradat-Calbet alerte sur le fait que l'établissement et le proviseur de la cité scolaire de Fumel sont injoignables. Les appels tombent directement sur la boîte vocale.

Monsieur le DASEN répond qu'il contactera le chef d'établissement pour l'en informer.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur l'inspecteur d'académie** propose de lever la séance à 13h20.

Le président de séance,



Alexandre FALCO